

INFORMATION À L'USAGE DES CANDIDATS 2022-2023

Quelle est la différence entre les deux programmes ?

	Bourses d'excellence	Exemption des droits de scolarité
INCLUS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exemption des droits de scolarité s'appliquant aux élèves internationaux ; ✓ Couverture médicale offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ; ✓ Bourse variant de 14 000 \$ à 26 600 \$, selon la durée de la formation choisie, pour couvrir les frais de subsistance de l'élève pendant sa formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exemption des droits de scolarité s'appliquant aux élèves internationaux.
NON INCLUS	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Coût des démarches d'immigration ; ∅ Transport aller-retour vers le Canada ; ∅ Assurance médicale privée à contracter avant l'entrée en vigueur de la couverture de la RAMQ ; ∅ Frais afférents à la formation (ex. matériel pédagogique, uniforme, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Bourse ; ∅ Couverture médicale ; ∅ Coût des démarches d'immigration ; ∅ Transport aller-retour vers le Canada ; ∅ Frais afférents à la formation (ex. matériel pédagogique, uniforme, etc.).
Capacité financière à prouver \$	<p>Vous devez démontrer que vous possédez un minimum de 3 000 \$ CAN.</p>	<p>Vous devez démontrer que vous possédez un minimum de 15 000 \$ CAN.</p>

1. Critères d'admissibilité :

- Être de nationalité autre que française ou canadienne. Les candidatures des pays membres de la Francophonie (outre la France, incluant les DOM-TOM) et des pays des marchés porteurs de l'Asie (Chine, Inde, Japon) et des Amériques (Mexique, Brésil) seront priorisées.
- Ne pas avoir la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent du Canada, ou être en démarche d'obtention de la résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration.
- Être à l'extérieur du Canada au moment de soumettre sa demande, et ce, jusqu'à l'annonce des candidatures sélectionnées.
- Être âgé-e de 18 ans ou plus. Il n'y a pas de limite supérieure d'âge.
- Avoir la capacité financière minimum demandée.
- Ne pas avoir bénéficié antérieurement d'une bourse pour effectuer des études d'un niveau égal ou supérieur au Québec. De plus, le cumul de bourses durant une même année scolaire n'est pas autorisé

2. Formations admissibles :

Le présent concours vise les formations professionnelles qui débutent à partir d'août **2023**.

Les programmes de bourses d'excellence et d'exemptions visent exclusivement la formation professionnelle, soit une formation courte axée sur l'apprentissage d'un métier et l'intégration au marché du travail. Les programmes de bourses ne s'adressent PAS aux formations collégiales ni aux formations universitaires.

La plateforme web dédiée au concours liste les formations proposées.

Les informations relatives aux programmes se trouvent ici : [Bourses d'excellence et exemption des droits de scolarité](#)

3. Déposer une demande :

Attention : Une seule candidature par élève est acceptée. Toute candidature déposée pour plus d'un établissement sera rejetée. Même s'il ou elle est aidé-e par un proche, le ou la candidat-e doit être l'auteur-e de sa demande. Aucune demande déposée par un agent ne sera acceptée.

Le dépôt de candidature est **gratuit**.

MARCHE À SUIVRE : À partir du 6 juin 2022

- **Admissibilité :** Déterminez si vous êtes admissible au concours (voir critères d'admissibilité).
- **Inscription au concours :** Dirigez-vous vers le [lien d'inscription](#) à partir du 6 juin 2022 seulement
- **Choix de formation :** Effectuez votre choix de formation et de centre de formation parmi la liste proposée (1 seul choix possible).
- **Choix de programme :** Sélectionnez le ou les programmes pour lesquels vous souhaitez soumettre votre candidature (Bourse et Exemption OU Bourse seulement).
- **Inscription :** Ouvrez votre dossier en ligne (cette section sera disponible uniquement à compter du 6 juin 2022).

Préparez votre dossier de candidature en vous assurant de bien compléter et de joindre les documents suivants à votre demande :

<input type="checkbox"/>	Deux formulaires de recommandation, complétés par deux personnes différentes (Annexe A) *
<input type="checkbox"/>	Une copie de la page d'identification de votre passeport
<input type="checkbox"/>	Une copie de votre acte de naissance
<input type="checkbox"/>	Une copie de tous les relevés de notes, pour chacun des programmes que vous avez indiqués à la section des documents scolaires.
<input type="checkbox"/>	Une copie de tous les diplômes obtenus**
<input type="checkbox"/>	Une copie de tous les prix, mentions ou distinctions reçus
<input type="checkbox"/>	Une copie de votre résultat au test de français (TFI/TCF/TEF/DELF/DALF) ou une preuve d'inscription, SAUF si vous avez <u>complété</u> des études supérieures d'au moins 2 ans exclusivement en français ou si vous avez un diplôme émis par l'État français. Vous pouvez vous inscrire au Test de français en ligne (TFL) à partir du dossier d'inscription au concours de bourse.
<input type="checkbox"/>	Preuves de capacité financière suffisante pour le programme choisi (3 000 \$ ou 15 000 \$) ***

*Les membres de la famille et les amis ne peuvent agir en tant que répondants

**À noter que vous devez fusionner les documents de chaque programme scolaire en un seul fichier pour le téléversement. Par exemple, votre diplôme et relevé de notes du Bac doivent être fusionnés dans un seul fichier.

*** Exemples de documents de preuves financières : Relevés originaux des comptes bancaires personnels ou de votre garant-e pour les trois (3) derniers mois (carnets bancaires, états de compte) et/ou lettre de banque attestant de vos avoirs ou de ceux de votre garant-e et/ou toute preuve de revenu continu pendant votre formation au Québec. Voir l'annexe 2 ci-dessous.

ATTENTION : Tout dossier incomplet, illisible ou non conforme sera rejeté. Tout dossier comportant des déclarations mensongères ou des documents frauduleux sera automatiquement rejeté et le candidat sera éliminé du concours actuel et des futurs concours.

Les critères d'évaluation :

- Lettre de motivation (pertinence du projet et motivation, qualité de la langue) : 30 %
- Parcours académique : 40 %
- Prix et distinctions : 5 %
- Recommandations : 15 %
- Qualité globale de la demande : 10 %

Les étapes suivantes :

Consultez le calendrier du concours 2022-2023 sur le site web de Québec métiers d'avenir : [Bourses d'excellence et exemption des droits de scolarité](#)

Notez que les résultats finaux seront communiqués par les établissements d'enseignement en janvier 2023.

Les récipiendaires seront ensuite accompagnés dans leurs démarches par Éducation internationale, via le service Québec métiers d'avenir et par la personne responsable de l'accueil au centre de formation professionnelle, dans le but de planifier leur arrivée au Québec à partir d'août 2023.

Qui contacter pour toute question ?

Avant de communiquer avec nous, assurez-vous d'avoir pris connaissance du guide d'inscription. Toutes les informations nécessaires au dépôt de votre candidature s'y trouvent. Éducation internationale encourage et favorise les candidat-e-s qui déposent leur candidature de façon autonome. Seules les questions concernant des éléments non mentionnés dans le guide seront répondues par courriel.

Pour plus d'information concernant les prérequis spécifiques pour une formation professionnelle ou pour valider l'admissibilité d'une demande à une formation précise, veuillez contacter la personne responsable au centre de formation professionnelle souhaité.

Bonne chance dans vos démarches !

ANNEXE 2

Preuves de capacité financière

Vous devez prouver :

- 3 000 \$** - Programme de bourse d'excellence
- 15 000 \$** - Programme d'exemption des droits de scolarité

Exemples de documents de preuves :

- Relevés originaux des comptes bancaires personnels pour les trois (3) derniers mois (carnets bancaires, états de compte).
- Lettre de banque attestant de vos avoirs.
- Prêt bancaire : lettre de l'institution bancaire indiquant le montant du prêt accordé ainsi que les modalités.
- Toute preuve de revenu continu pendant votre formation au Québec (autre qu'un emploi étudiant sur place).
- Une preuve de virement bancaire dans une banque canadienne ou auprès de l'institution d'enseignement au Canada (dans les deux cas, la banque ou l'école au Canada doit vous envoyer un accusé de réception du virement bancaire au nom de l'étudiant et vous devez joindre ce document à votre demande).

Si une autre personne se porte garant-e de votre capacité financière pour votre projet d'études au Québec, cette personne doit fournir des preuves de revenus ou économies suffisants :

- Formulaire de [déclaration de soutien financier](#) signé par votre garant-e.
- Preuve de lien familial avec votre garant-e et/ou lettre explicative de son implication.
- Relevés originaux des comptes bancaires personnels pour les trois (3) derniers mois (carnets bancaires, états de compte) et/ou lettre de banque attestant de ses avoirs.
- Preuve d'emploi de votre garant-e (contrat de travail, relevé de salaire des 3 derniers mois).
- Toute autre preuve de revenus de votre garant-e.

Sources :

MIFI : [Preuves capacité financière](#)

CIC : [Preuves ressources financières](#)

Bon succès dans vos démarches !